



Uwo uri wese ubahirizwa

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

RAPPORT MENSUEL

"Iteka n'Ijambo"

RAPPORT MENSUEL ITEKA N'IJAMBO JANVIER 2025

0. INTRODUCTION

Ce rapport mensuel de janvier 2025 est un condensé des bulletins hebdomadaires Iteka n'Ijambo du numéro 455 à 459. Ce rapport traite le contexte politique, judiciaire, gouvernance, ainsi que sécuritaire ayant marqué cette période. Il revient aussi sur des droits civils et politiques et les droits économiques et socioculturels, et les droits catégoriels. Le présent rapport se clôture enfin par une conclusion et des recommandations.

Ainsi, la situation des droits de l'homme a été rapportée comme suit : au moins 29 personnes tuées dont 12 cadavres retrouvés, 3 personnes enlevées et/ou portées disparues, 5 personnes torturées, 15 victimes de VBG dont 4 garçons mineurs ainsi que 15 personnes arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes, figure 2 femmes retrouvées cadavres, 2 filles tuées, 1 femme arrêtée arbitrairement et 6 garçons mineurs victimes de viol ainsi que 4 docteurs médecins arrêtés arbitrairement. Les membres des parti politiques n'ont pas été épargnés, ainsi : 2 membres du parti CNL ont été tués, 1 membre de ce même parti torturé et 2 membres du parti CDP arrêtés arbitrairement.

Des Imbonerakure, des administratifs, des policiers, des militaires et des agents du SNR sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains et meurtres.

LES GRANDS TITRES

I. CONTEXTE

II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

III. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

IV. DROITS CATEGORIELS

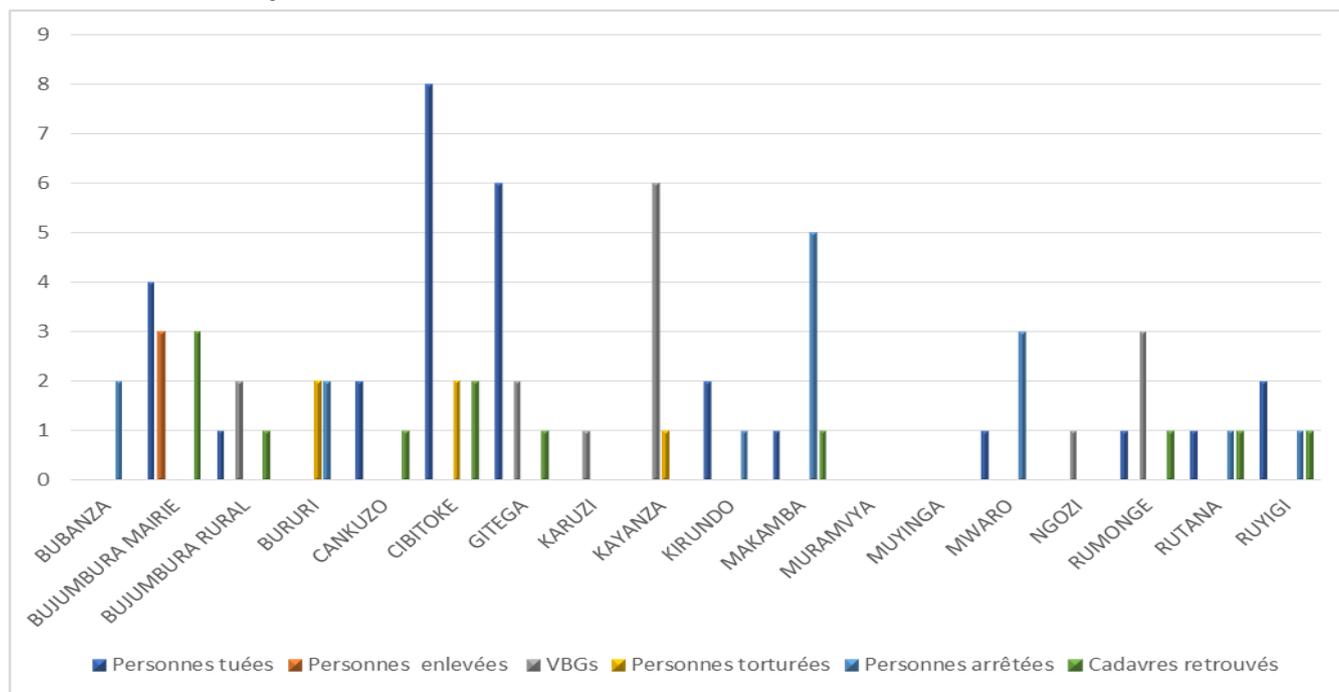
CONTENU

I. CONTEXTE	4
I.1. CONTEXTE POLITIQUE	4
I.2. CONTEXTE DES DROITS DE L'HOMME	5
I.3. CONTEXTE DE GOUVERNANCE.....	6
I.4. CONTEXTE JUDICIAIRE	6
I.5. CONTEXTE SANITAIRE.....	7
I.6. CONTEXTE SÉCURITAIRE	7
I.6.1. SITUATION SECURITAIRE.....	7
I.6.2. AUTRES FAITS SECURITAIRES.....	8
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES	8
II.1. DROIT À LA VIE.....	8
II.2. DROIT À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE	8
II.2.1. VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE.....	8
II.2.2. DE LA TORTURE.....	9
II.3. DROIT A LA LIBERTE.....	9
II.3.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES.....	9
II.3.2. ARRESTATIONS ARBITRAIRES	9
III. DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS	10
III. 1. PERTURBATION DE LA VIE ECONOMIQUE.....	10
III.2. DROIT A L'EDUCATION.....	10
III. 3. DROITS A LA SANTE.....	11
IV. DROITS CATEGORIELS.....	11
IV.1. DROITS DE L'ENFANT.....	11
IV.2. DROITS DE LA FEMME.....	11
V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	12

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AGNU	: <i>Assemblée Générale des Nations Unies</i>
CDP	: <i>Conseil des Patriotes</i>
CENI	: <i>Commission électorale Indépendante</i>
CNDD-FDD	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense</i>
CNIDH	: <i>Commission Nationale indépendante des droits de l'homme</i>
CNL	: <i>Congrès National pour la Liberté</i>
DESC	: <i>Droits Economiques, Sociaux et Culturels</i>
FDLR	: <i>Forces Démocratiques de libération du Rwanda</i>
FDNB	: <i>Forces de défense Nationale du Burundi</i>
FLN	: <i>Force de Libération Nationale</i>
FRODEBU	: <i>Front pour la Démocratie au Burundi</i>
MINOLACS	: <i>Minoterie des Grands Lacs</i>
MSD	: <i>Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie</i>
PNB	: <i>Police Nationale de Burundi</i>
RDC	: <i>République Démocratique du Congo</i>
REGIDESO	: <i>Régie de distribution d'eau</i>
SNR	: <i>Service National de Renseignement</i>
SYMEGEB	: <i>Syndicat des médecins généralistes du Burundi</i>
TGI	: <i>Tribunal de Grande Instance</i>
UPRONA	: <i>Union pour le Progrès National</i>
VBGs	: <i>Violences Basées sur le Genre</i>

Figure 1 : Graphique illustrant des principaux cas de la situation des droits de l'homme observée au Burundi au mois de janvier 2025



Les cas élevés de personnes tuées ont été enregistrés en provinces de Cibitoke avec 8 cas, de Gitega avec 6 cas, Bujumbura Mairie avec 4 cas suivies des provinces de Ruyigi, Cankuzo et Kirundo avec 2 cas chacune.

Parmi les présumés auteurs de ces tueries figurent des gens non identifiés avec 16 cas, des militaires avec 7 cas et des administratifs avec 1 cas. Deux cas de règlements de compte, 2 cas des faits sécuritaires et 1 cas de justice populaire ont été relevés.

Au cours de la période couverte par ce rapport, 15 cas de VBGs ont été observés. La province de Kayanza avec 2 cas suivie des provinces de Gitega,

1. CONTEXTE

1.1. CONTEXTE POLITIQUE

Au point de vue politique au Burundi, le mois de janvier a été marqué une situation politique pleine de tensions, marquée par les appels du président Evariste Ndayishimiye à une action internationale concernant les questions de sécurité en République démocratique du Congo (RDC), ainsi que par des conflits politiques internes et des accusations contre les partis d'opposition.

Comme points marquants, la Ligue Iteka a rapporté dans son bulletin hebdomadaire Iteka n'Ijambo : Le Président Ndayishimiye a exprimé sa frustration face à l'inaction de la communauté internationale

Kayanza, Ruyigi et Bujumbura rural avec 1 cas chacune.

Cinq cas de torture ont été enregistrés dans les provinces de Bururi, Cibitoke avec 2 cas chacune et Kayanza avec 1 cas. Les présumés auteurs de ces actes de torture sont des Imbonerakure.

Au cours de cette période, 15 cas d'arrestations arbitrairement ont été documentés dans les provinces de Makamba avec 5 cas, de Mwaro avec 3 cas suivies de Bururi et Bubanza avec 2 cas chacune. Les présumés auteurs sont des policiers et des agents du SNR.

concernant la situation sécuritaire dans l'est de la RDC. Il a averti que l'inaction continue pourrait conduire à un conflit régional, affirmant que s'il n'y a pas de paix en RDC, il ne peut y avoir de paix dans la région.

Accusations et préoccupations contre le Rwanda : lors de l'assemblée des diplomates accrédités au Burundi pour un verre de nouvel an, Ndayishimiye a tiré la sonnette d'alarme sur le fait que le Rwanda armerait les réfugiés burundais en RDC, ce qui constitue une menace pour la sécurité du Burundi. Toutefois, il a été signalé le trimestre dernier de

2024 la présence de groupes armés qui seraient soutenus par les autorités burundaises, ce qui suscite des inquiétudes sur son discours, juge de dissimulation de ces actions et de son implication dans le conflit de l'Est de la RDC.

Lors d'une croisade d'action de grâce organisée par le parti présidentiel chaque année, a Ngozi ce mois de janvier, le Président Ndayishimiye ait mis l'accent sur les bénédictions nationales que le Burundi est un pays paisible. Néanmoins, des rapports indiquent une crise économique profonde au Burundi, avec d'importantes pénuries de devises, de médicaments et d'intrants agricoles, une forte inflation et une détérioration des conditions de vie de nombreux citoyens.

Il a été rapporté également des manœuvres politiques du CNDD-FDD contre les partis de l'opposition où plusieurs partis politiques, en particulier l'opposition, ont vu leurs listes de candidats rejetées par la Commission électorale nationale indépendante (CENI) en raison de dossiers incomplets et du non-respect des exigences en matière d'équilibre entre les sexes et d'ethnie. Cela a suscité des inquiétudes quant à la marginalisation politique et à l'équité des prochaines élections.

Une répression de l'opposition a été signalé ou le traitement des partis d'opposition, en particulier de la coalition « Burundi Bwa Bose », a été un sujet de discorde, car les accusations suggèrent des efforts

1.2. CONTEXTE DES DROITS DE L'HOMME

La période a été marquée par la présentation du rapport annuel 2024 de la CNIDH devant la chambre basse du Parlement du président de la CNIDH devant l'Assemblée Nationale d'un rapport annuel 2024 où le 29 janvier 2025, Sixte Vigny Nimuraba, président de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH), a mis en lumière la situation des droits de l'homme au Burundi et les réalisations de la CNIDH.

Selon le rapport, 739 saisines ont été reçues par la Commission en 2024, dont 527 ont été déclarées recevables et 212 irrecevables. Cependant, le rapport met également en évidence des cas inquiétants de violations des droits de l'homme, tels que des détentions illégales ou arbitraires, des cas de maintien en détention de personnes ayant une déficience

délibérés du régime au pouvoir pour exclure les voix critiques du processus électoral.

La Ligue Iteka a rapporté la rhétorique violente du secrétaire général du CNDD-FDD lors d'une récente conférence de presse du 3 janvier 2025, Révérien Ndikuriyo, a fait des déclarations incendiaires prônant la violence contre les opposants politiques, ce qui a suscité des inquiétudes quant à l'augmentation de l'intimidation politique et du recrutement d'enfants soldats « militarisation dans les écoles ».

Des allégations de corruption dont les rapports de corruption et de discrimination contre l'opposition ont fait surface, notamment en ce qui concerne l'exigence de frais excessifs pour obtenir les documents nécessaires à la participation électorale, ciblant spécifiquement les membres du parti FRODEBU, et la coalition Burundi Bwa Bose.

La combinaison des inquiétudes extérieures en matière de sécurité, de la répression politique intérieure, des difficultés économiques et de la rhétorique violente des responsables du parti au pouvoir dresse un sombre tableau pour le Burundi à l'approche des élections de 2025. La marginalisation continue des partis d'opposition, ainsi que la montée des tensions et du risque de conflit, soulignent le besoin urgent de réformes nationales et d'un engagement international plus important pour garantir la stabilité et l'équité du processus électoral.

mentale, et des interdictions de la tenue des réunions.

La réaction du président de l'Assemblée nationale, Gélase Daniel Ndabirabe, a été de dénoncer le travail du Rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme au Burundi, affirmant que le Burundi est en avance en matière de respect des droits humains par rapport aux autres pays.

La Ligue Iteka a exprimé sa préoccupation quant à la position du président de l'Assemblée nationale et a demandé à l'Etat du Burundi d'honorer les engagements pris en matière des droits de l'homme et de coopérer avec les mécanismes onusiens.

1.3. CONTEXTE DE GOUVERNANCE

Sur le plan de la gouvernance au Burundi, plusieurs événements marquants ont eu lieu en janvier correspondant à la période de ce rapport. Le parti au pouvoir, le CNDD-FDD, a organisé une réunion au Lycée Rumonge le 29 janvier 2025 pour enseigner son idéologie aux élèves et discuter des élections de 2025. Cette initiative vise à préparer les jeunes aux responsabilités citoyennes, mais elle peut également servir à recruter de nouveaux membres pour le parti. Toutefois la Ligue Iteka a souligné les conséquences négatives sur le développement éducatif et la vie de ces enfants.

Par ailleurs, la province de Makamba est confrontée à une grave pénurie de carburant, qui a paralysé le transport public depuis le 26 janvier 2025. Les prix des billets de transport ont triplé, rendant difficile l'accès au transport public pour beaucoup de personnes. Les responsables du transport ont appelé le gouvernement à les autoriser à acheter du carburant sur le marché noir tanzanien pour relancer le secteur.

D'autres événements ont également eu lieu, notamment une réunion organisée par le ministère de

1.4. CONTEXTE JUDICIAIRE

Le mois de janvier 2025 a été marqué par plusieurs affaires judiciaires importantes et questions relatives aux droits de l'homme au Burundi. Ces affaires mettent en évidence des crimes graves, des conflits juridiques et la gestion de la justice dans le pays.

- Traite des êtres humains : Jérémie Kinyovyi a été condamné à 7 ans de prison et à une amende de 7 000 000 Fbu pour trafic d'enfants de Karusi vers la Tanzanie.

- Complicité dans une affaire de viol : Placide Nshimirimana, un policier, et Alexis Hamenyimana, un chef local, ont été arrêtés pour avoir prétendument aidé à libérer Onésime Kagoma, accusé d'avoir violé Jeannette Ndayisenga, 16 ans

- Affaire de contrebande de carburant : Trois hommes ont été condamnés à Rumonge pour possession de 2 980 litres de carburant illégal en provenance de Tanzanie.

l'intérieur et la CENI à Sororezo pour discuter de la pénurie de carburant avant les prochaines élections, ainsi qu'une opération de saisie des produits BRARUDI et du carburant dans la province de Muramvya.

En outre, des allégations de tricherie ont été relevées concernant les listes de candidats aux élections de conseillers communaux dans la province de Muramvya. Des membres du parti CNDD-FDD ont fourni de fausses informations sur leurs lieux de naissance.

La province de Cibitoke est également confrontée à une pénurie totale de carburant, entraînant une hausse des prix du transport et des conséquences graves pour les agriculteurs. Le gouverneur a appelé à renforcer la lutte contre la contrebande de carburant.

Enfin, des cadres de l'État ont utilisé des véhicules officiels pour le transport public, malgré les restrictions dues à la pénurie de carburant. Un incident a été rapporté où un véhicule d'État a servi à transporter des passagers à des fins commerciales.

- Conflit foncier impliquant le président : Un conflit foncier a éclaté à Karuzi impliquant Mathias Ndiyeze, qui contestait l'achat par le président de ses terres, prétendument usurpées par un autre membre du CNDD FDD.

- Allégations de haute trahison : Trois hauts fonctionnaires ont été démis de leurs fonctions et arrêtés pour avoir prétendument libéré des prisonniers n'ayant pas droit à la clémence présidentielle.

- Condamnation pour viol : Phenias Nibogora a été condamné à 15 ans de prison pour avoir violé une domestique de 17 ans.

- Arrestation politique : Ernest Minani, un homme d'affaires de premier plan et membre du CNDD FDD, a été arrêté pour viol et harcèlement de sa petite amie.

- Meurtre présumé par des jeunes membres : Trois individus soupçonnés d'avoir assassiné un Congolais à Cibitoke ont été arrêtés.

- Surpopulation dans les prisons de Cibitoke : Les familles des détenus ont fait état de conditions désastreuses dans les centres de détention de Cibitoke, qui sont surpeuplés.

Ces affaires judiciaires reflètent des problèmes importants concernant les droits de l'homme, la justice et le fonctionnement du système juridique au Bu-

1.5. CONTEXTE SANITAIRE

Le mois de janvier a été marqué par les luttes des médecins au Burundi. Leurs allégations font état des difficultés économiques, à de faibles salaires, à de lourdes charges de travail et à de mauvaises conditions de travail auxquelles les médecins sont confrontés. Le syndicat des médecins généralistes, SYMEGEB, réclame une augmentation salariale pour améliorer la qualité des soins et protéger la dignité des personnels de santé. Le SYMEGEB réclame des salaires d'au moins deux millions de Francs burundais dans les secteurs public et privé.

En effet, au lieu de répondre à ces préoccupations,

1.6. CONTEXTE SÉCURITAIRE

1.6.1. SITUATION SECURITAIRE

Au cours du mois de janvier, des événements sécuritaires récents au Burundi ont été relevés impliquant des préoccupations concernant les libertés individuelles, les mouvements rebelles, les opérations militaires en République démocratique du Congo (RDC) et les défis sécuritaires à la frontière avec le Rwanda.

L'administration Mugina en province Cibitoke est accusée d'avoir restreint les libertés individuelles lors de l'inauguration d'un centre d'élevage de lapins par le président. Les autorités locales ont ordonné la fermeture des magasins et des services de transport en raison de la faible fréquentation de l'événement, provoquant l'indignation du public car cela a un impact sur leurs moyens de subsistance.

Au cours de ce mois, les rapports de la Ligue Iteka ont indiqué le retour des rebelles des FDLR où les rebelles des FDLR ont commencé à revenir en RDC depuis la Kibira, environ 1 500 hommes étant partis entre le 20 et le 23 janvier 2025 dans les rangs de la FDNB. L'armée a anticipé les difficultés dues aux pertes précédentes et au besoin de renforts, indiquant un changement stratégique dans le conflit en

rundi. La réponse du gouvernement à ces défis, en particulier dans le traitement des crimes sensibles tels que la traite des êtres humains et la violence sexuelle, reste cruciale pour restaurer la confiance du public dans la gouvernance et garantir la justice pour les victimes.

Le gouvernement burundais a choisi la répression, notamment en arrêtant plusieurs médecins au cours de ce mois. La ligue Iteka signale que ces arrestations pourraient aggraver la crise sanitaire du pays, entraînant de nouvelles pénuries de personnel médical.

Le gouvernement du Burundi doit adopter des solutions qui augmentent les salaires des médecins et améliorent les conditions de travail tout en respectant les droits des travailleurs pour protéger la santé de sa population.

cours.

Le 16 janvier 2025, le porte-parole du FDNB, le général Gaspard Baratuza, a critiqué la désinformation sur les soldats burundais en RDC. Il a souligné que les soldats accomplissent leurs devoirs avec professionnalisme et a condamné les représentations négatives.

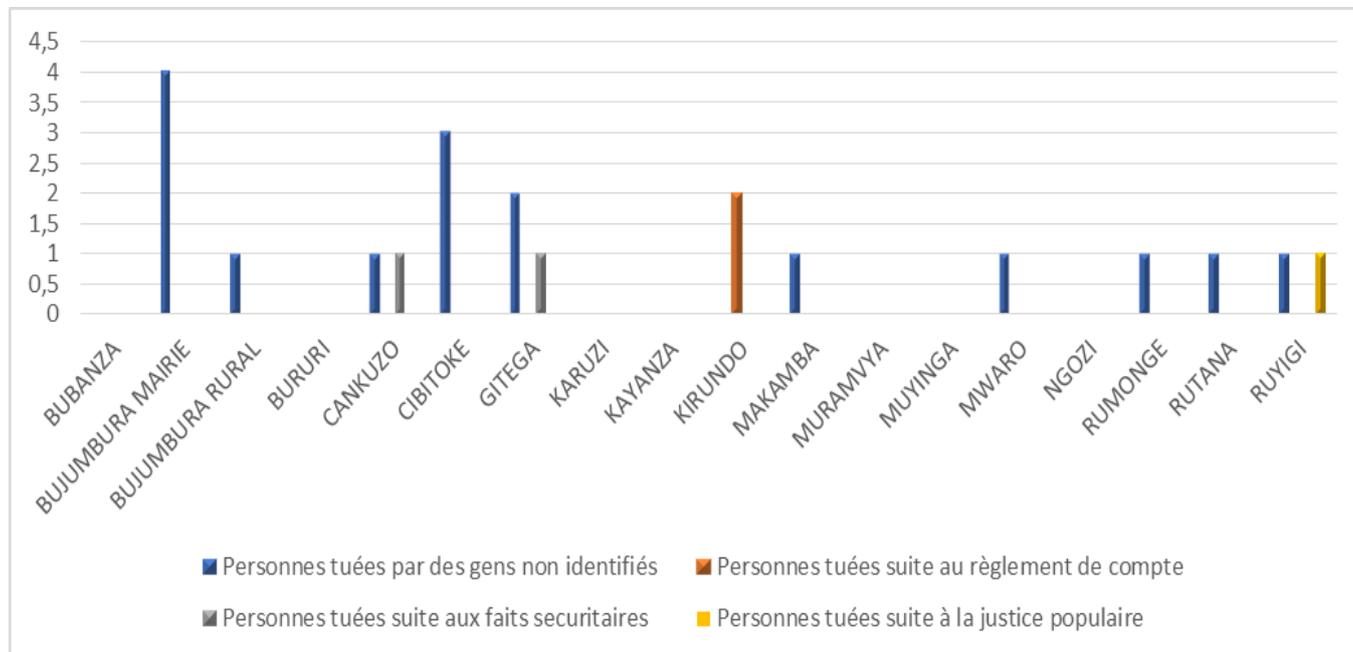
Des rapports indiquent que des rebelles du FLN et des FDLR patrouillent à la frontière entre le Burundi et le Rwanda. Ces rebelles ont reçu le soutien des citoyens burundais de Cibitoke et les autorités burundaises vils locaux et se sont intégrés à la Force de défense nationale burundaise. Cet arrangement suscite des inquiétudes quant à la sécurité et à la gouvernance régionales.

La situation au Burundi reste complexe, avec des défis importants en matière de libertés individuelles, d'opérations militaires et de sécurité aux frontières. Il est urgent que le gouvernement communique de manière transparente afin de répondre aux préoccupations du public et d'assurer la stabilité dans la région.

1.6.2. AUTRES FAITS SECURITAIRES

Au cours de la période couverte par ce rapport, personnes ont été tuées suite **aux règlements de compte**, 2 personnes suite **aux faits sécuritaires**, 1 Iteka a pu répertorier au moins 29 personnes tuées suite **à la justice populaire** et 16 personnes ont été dont 12 **cadavres retrouvés**. Parmi ces victimes, 2 tuées par **des gens non identifiés**.

Figure 2 : Graphique des personnes tuées par des gens non identifiés, tuées suite aux règlements de compte, aux faits sécuritaires et à la justice populaire.



II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

Le Burundi fait partie des pays adhérant au pacte international relatif aux droits civils et politiques (1965) et son protocole facultatif (1976) sans aucune réserve le 9 mai 1990, ce qui dans le cadre de sa mise en application, le Burundi a pris des mesures dans la législation interne notamment dans sa constitution du 7 juin 2018 (Loi principale) en son article 19 qui garantit que tous les droits proclamés

et garantis par les textes internationaux régulièrement ratifié font partie intégrante de cette constitution, des textes d'application sont mis en place notamment le code pénal du 29 décembre 2017 et le code de procédure pénal du 11 mai 2018 et d'autres institutions de protection des droits de la personne humaine au Burundi ont été créés.

II.1. DROIT À LA VIE

La dignité humaine est garantie par la loi et doit être respectée et protégée par l'État. En cas de violation, des sanctions doivent être appliquées aux auteurs présumés, comme le stipule l'article 21 de la loi constitutionnelle.

La Ligue Iteka a documenté au moins 8 cas de personnes tuées par **des agents étatiques** au cours de la période considérée, et les auteurs de ce meurtre sont des militaires avec 7 cas et des administratifs avec 1 cas. Cette situation soulève des préoccupations quant au respect de la dignité humaine et de l'État de droit au Burundi.

II.2. DROIT À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE

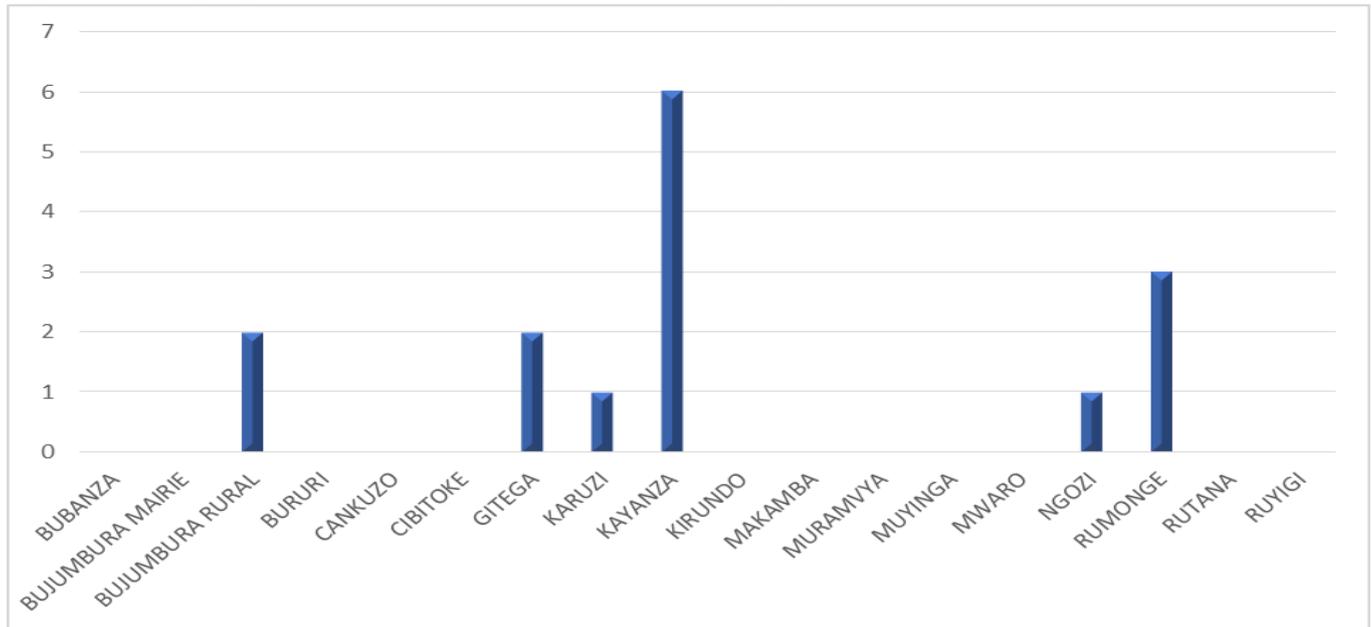
II.2.1. VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE

La Loi relative aux violences basées sur le genre adoptée au Burundi en 2016 a marqué une étape importante vers la protection des victimes. Elle a notamment élargi la définition du viol pour tenir

compte du consentement et a interdit des pratiques traditionnelles nuisibles. Cependant, malgré ces progrès, les violences basées sur le genre (VBGs) demeurent préoccupantes.

Au mois de Janvier, la Ligue Iteka a enregistré au moins 15 personnes qui ont été victimes de VBGs avec 3 cas, et de Bujumbura rural et Gitega avec 2 dont 14 victimes des VSBG. Parmi les victimes figurent 6 garçons mineurs. La province de Kayanza est la plus touchée avec 6 cas, suivie de Rumonge avec 3 cas, et de Bujumbura rural et Gitega avec 2 cas chacune.

Figure 3 : Graphique illustrant les violences basées sur le genre



II.2.2. DE LA TORTURE

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a répertorié au moins 5 personnes torturées. Ces cas de torture ont été enregistrés dans les provinces de Bururi, Cibitoke et Kayanza. Les présumés auteurs de ces actes de torture sont des Imbonerakure.

II.3. DROIT A LA LIBERTE

II.3.1. DES PERSONNES ENLEVÉES ET/OU PORTÉES DISPARUES

La Constitution du Burundi garantit à tous les individus un procès équitable, ainsi qu'une audition et un jugement dans un délai raisonnable, comme le stipule l'article 38. Cependant, dans la pratique, des irrégularités préoccupantes sont observées. Les auteurs présumés de ces enlèvements sont des policiers avec 2 cas et des agents du Service national de renseignement (SNR) avec un cas. Ces incidents soulèvent des inquiétudes quant au respect de l'État de droit et des droits humains au Burundi.

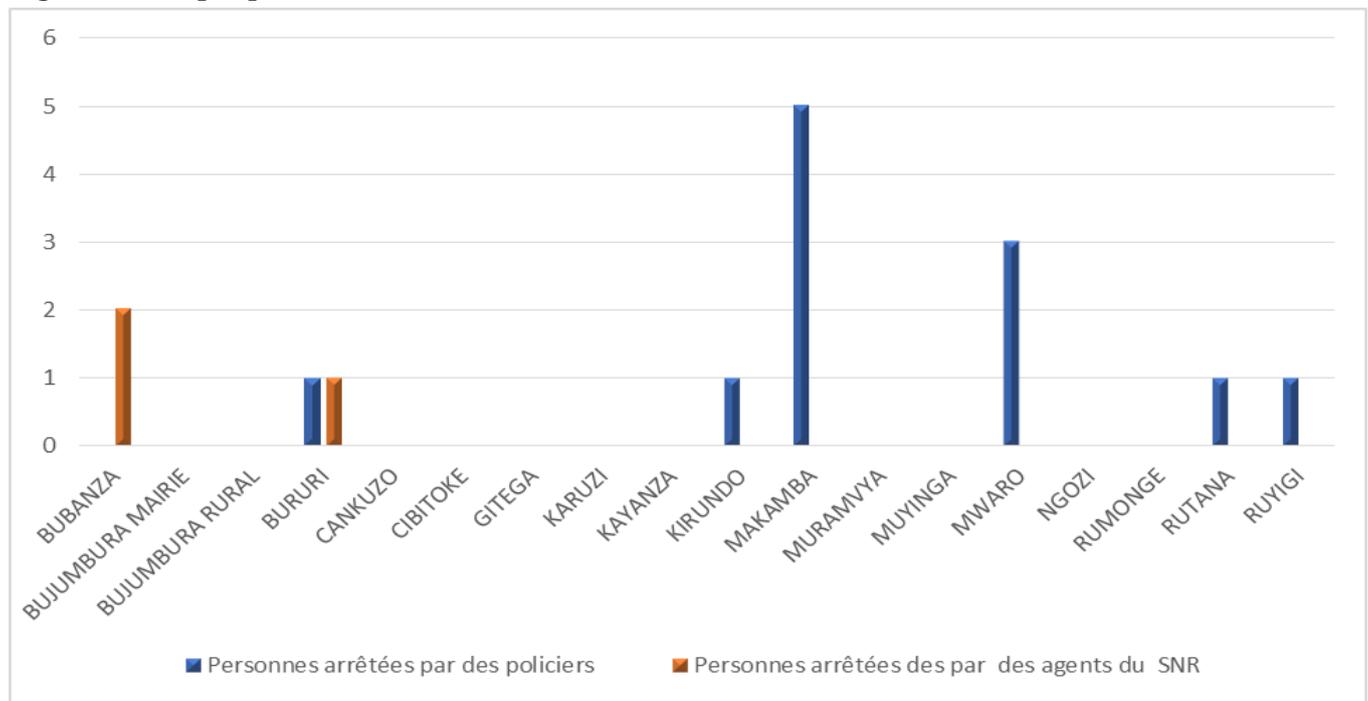
Au cours de janvier 2025, la Ligue Iteka a documenté au moins 3 cas de personnes enlevées et/ou

II.3.2. ARRESTATIONS ARBITRAIRES

Au Burundi, les textes internationaux et nationaux garantissent le principe d'innocence jusqu'à preuve du contraire et stipulent que la détention ne doit être qu'une exception. Les auteurs présumés de ces arrestations sont des policiers et des agents du Service national de renseignement (SNR). Les victimes de ces arrestations ont été enregistrées dans les provinces de Bujumbura Mairie, Bururi, Makamba, Karuzi et Rutana.

Cependant, dans ce rapport, la Ligue Iteka signale au moins 15 personnes ont été arrêtées arbitraire-

Figure 4 : Graphique illustrant les arrestations arbitraires



III. DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

III.1. PERTURBATION DE LA VIE ECONOMIQUE

Au cours du mois de janvier, la situation des droits socio-économiques et culturels au Burundi a été marquée par plusieurs événements préoccupants.

A Cankuzo, un incendie a ravagé le transformateur de la REGIDESO le 26 janvier, provoquant une coupure d'électricité dans la ville. Les services publics et privés ont été paralysés, et les patients de l'hôpital ont été affectés. La pénurie de fournitures médicales, notamment de gants, a également été signalée.

En outre, les prix des denrées alimentaires et des biens essentiels ont augmenté de manière spectaculaire, notamment à Cankuzo et à Ruyigi. La pénurie de carburant a également entraîné des hausses de prix et des perturbations dans les transports.

Les tensions au Burundi sont élevées en raison des

III. 2. DROIT À L'ÉDUCATION

Sur le plan éducatif, le Burundi a connu plusieurs événements marquants au cours de la période considérée. Le 21 janvier 2025, le Ministre de l'éducation nationale, François Havyarimana, a répondu aux préoccupations des sénateurs du Burundi sur le secteur de l'éducation. Les sujets principaux étaient les bourses d'études à l'étranger, les salaires des directeurs d'écoles, l'amélioration de la qualité de l'enseignement et l'accès aux fournitures scolaires.

pénuries de carburant et des mouvements militaires. Les récents ordres de tirer sur toute personne traversant les frontières ont entraîné des pertes en vies humaines.

Les entreprises et les consommateurs locaux sont également affectés par les pénuries de biens essentiels, notamment de carburant et de sucre. La production de l'usine MINOLACS, dans la province de Muramvya, a été arrêtée en raison d'une pénurie de devises pour les importations de blé.

Ces événements soulèvent des préoccupations quant à la situation des droits socio-économiques et culturels au Burundi, notamment en ce qui concerne l'accès aux biens essentiels, la sécurité alimentaire et la liberté d'entreprise.

Le ministre a expliqué que le choix des candidats pour les bourses d'études à l'étranger doit équilibrer l'équité provinciale et l'excellence académique. Il a également mentionné que la majorité des cas de directeurs d'écoles fondamentales ont été régularisés, mais certains sont encore en cours de traitement. Cependant, le ministre a reconnu que le manque de matériel scolaire et d'enseignants constitue des défis majeurs empêchant le progrès du secteur. En outre, une crise scolaire a été signalée en province de

Rumonge, avec 50 enfants ayant abandonné l'école en raison du manque de frais, d'uniformes et de nourriture.

En province de Kirundo, le directeur provincial s'est réuni avec des responsables pour discuter de la désertion de 32 enseignants en raison de la chute

III.3. DROITS A LA SANTE

Au Burundi, en janvier, la situation sanitaire a été préoccupante en raison d'une pénurie de médecins. Selon le Dr. Ferdinand Girukwishaka, médecin provincial de Rumonge, les hôpitaux de Rumonge et Bugarama ont des difficultés à soigner les malades en raison de ce manque. Par exemple, l'hôpital communal de Buyengero ne compte que 2 médecins, tandis que l'hôpital Amahoro de Birimba et l'hôpital de Magara à Bugarama en comptent respectivement 4.

Cette situation est exacerbée par le fait que les médecins burundais sont confrontés à des conditions de travail difficiles, des salaires insuffisants et une charge de travail élevée. Le Syndicat des Médecins Généralistes du Burundi (SYMEGEB) exige une augmentation salariale pour préserver la qualité des soins et la dignité des professionnels de santé.

Malheureusement, le gouvernement a répondu à ces revendications en arrêtant certains médecins, ce qui

IV. DROITS CATEGORIELS

IV.1. DROITS DE L'ENFANT

La convention Internationale des droits de l'enfant que le Burundi a ratifiée le 19 octobre 1990, garantit à l'enfant le droit d'être protégé de la violence, de la maltraitance et de toute forme d'abus et d'exploitation. La constitution burundaise aussi par son article 44 stipule que « tout enfant a droit à des mesures particulières pour assurer ou améliorer les

IV.2. DROITS DE LA FEMME

La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes a été adoptée par l'AGNU le 18 décembre 1979 et une centaine de pays l'a ratifiée en 1990, dont le

des salaires. Le DPE n'a pas pu résoudre le problème, renvoyant le rapport au ministère.

Il est important de noter que le Burundi a reçu un soutien financier du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) pour améliorer la qualité de l'éducation et augmenter l'accès à l'éducation pour tous.

a encore aggravé la crise. Les arrestations ont eu lieu entre janvier 2024 et janvier 2025 et concernent des médecins tels que Dr. Nazaire Ndereyimana, Dr. Pierre Claver Ruragahiye et Dr. Achel Igiraneza.

Cette situation a des conséquences graves sur la santé publique, notamment une surcharge de travail pour les médecins restants, ce qui réduit la qualité des soins. Le ratio de 1 médecin pour 37 000 habitants est loin du ratio recommandé de 1 médecin pour 10 000 habitants par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

La Ligue Iteka rappelle qu'il est donc crucial que le gouvernement du Burundi prenne des mesures pour résoudre cette crise, en augmentant les salaires, améliorant les conditions de travail, créant un dialogue social constructif et respectant les droits des travailleurs, pour garantir le droit à la santé de la population burundaise.

soins nécessaires à son bien-être, à sa santé, sa sécurité physique et pour être protégé contre les mauvais traitements, les exactions ou exploitations ».

Malgré ces garanties, au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a enregistré au moins 1 enfant tué.

Burundi le 8 janvier 1992.

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a répertorié au moins 1 femme tuée.

V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Au cours de la période couverte par ce rapport, la détérioration de la situation des droits de l'homme continue d'être observée dans les différents coins du pays.

Ce rapport relève des cas d'atteintes au droit à la vie ; à l'intégrité physique et à la liberté ; des droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que les droits catégoriels.

Ce rapport répertorie également des questions liées aux faits sécuritaires ainsi que le contexte qui prévaut dans le pays.

Dans ce rapport, la Ligue Iteka revient également sur les grands faits qui ont marqué les contextes politique, gouvernance, judiciaire, sanitaire et des droits de l'homme, ainsi que sécuritaire ayant marqué cette période. Il revient aussi sur des droits civils et politiques et les droits économiques et socioculturels et les droits catégoriels. La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés.

Vu la situation de violations des droits de l'homme au Burundi qui perdure, la Ligue Iteka recommande ce qui suit :

- ◆ **Au Gouvernement du Burundi et en particulier le ministre burundais de la justice et de garde des sceaux, les ministres de l'environnement, l'eau, énergie, hygiène et assainissement**
 - ⇒ Renforcer l'indépendance et l'impartialité de la justice pour garantir des procès équitables et mettre fin à l'impunité;
 - ⇒ De lutter contre l'impunité en traduisant en justice tous les présumés auteurs des crimes ; de réhabiliter dans leurs droits toutes les victimes des violations des droits de l'homme observées;
 - ⇒ Garantir l'accès équitable aux biens et services essentiels tels que l'électricité, les soins de santé et l'éducation;
 - ⇒ Privilégier le dialogue social constructif et respectant les droits des citoyens chaque fois qu'il y ait une revendication.
- ◆ **Au ministre de l'Intérieur, la sécurité et du développement communautaire**
 - ⇒ De garantir les droits et les libertés publiques pour tous ; de préserver la paix et la sécurité pour tous ;
 - ⇒ Garantir la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique;
 - ⇒ Renforcer les institutions démocratiques et garantir des élections libres et transparentes.
- ◆ **A l'Union Européenne et les pays accrédités au Burundi**
 - ⇒ Rappeler l'engagement du gouvernement burundais, des acteurs politiques, de la société civile et de la communauté internationale pour améliorer la situation des droits de l'homme au Burundi;
 - ⇒ d'user de son influence pour contraindre le Gouvernement burundais à restaurer un Etat de droit et démocratique ; à renforcer la coopération avec les organisations internationales des droits de l'homme pour garantir le respect des engagements internationaux du Burundi;
 - ⇒ de soutenir des organisations, institutions et mécanismes des droits de l'homme intervenant au Burundi.